



Conseil municipal du lundi 27 juin

HOSPITALITÉ, RÉSILIENCE, SANTÉ, RAPPORT SENSIBLE À LA VILLE : LES QUATRE PILLIERS DE L'HABITAT À GRENOBLE

2-(28858). LOGEMENT : Délibération-cadre Politique de l'habitat.

22-(29423) FINANCES : Abattement en faveur des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

23-(29434) FINANCES : Exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements issus de la transformation de bureaux.

24-(27896) URBANISME AMENAGEMENT : Campagne de ravalement obligatoire - Dispositif d'aide.

31-(28795) PATRIMOINE MUNICIPAL : Avenant à la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'appartements désaffectés du parc des logements de fonctions instituteurs au CCAS de Grenoble.

Grenoble s'engage depuis de nombreuses années pour le logement. Les politiques publiques prennent à bras le corps les défis sociaux et climatiques. La Ville souhaite amplifier les transformations et garantir trois principes fondamentaux : hospitalité, résilience et santé. Ainsi, Grenoble réordonne les priorités sur la construction de logements, leur développement ainsi que sur l'existant.

Afin de tenir ses engagements, Grenoble met en place un plan d'action qui vise à :

- Développer l'offre de logements sociaux et dépasser les 25% de logements sociaux d'ici 2026.
- Proposer à la Métropole de renforcer les obligations de production au PLUi dans les quartiers carencés où il doit être désormais obligatoire d'intégrer 40 à 45% de logement social dans toute opération de construction.
- Renforcer le travail en partenariat avec l'EPFL et la Métropole pour capter les fonciers disponibles et réduire autant que possible le prix du foncier pour les bailleurs sociaux.
- Expérimenter le pouvoir de réquisition à des fins sociales et solidaires : en cas de vacance constatée et prolongée de logements privés louables, il sera possible d'engager des études techniques et procédures juridiques.
- Inciter à la mobilisation des fonciers et bâtiments publics sous exploités ou vacants afin d'y produire du logement social.
- Favoriser la transformation de bureaux en logements en procédant à une exonération de 100% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) communale pendant 5 ans sur ces



Inauguration du bâtiment Le Haut Bois © Jean Sébastien Faure, Ville de Grenoble, 2021.

projets.

- Procéder à un abattement fiscal de 50% sur la TFPB communale des logements en Bail Réel Solidaire (BRS) sur toute la durée du bail.
- Affecter les crédits du plan France Relance au développement de projets d'habitat participatif, à des dispositifs d'hébergement d'urgence et au développement d'opérations exemplaires de production de logement sociaux.
- Soutenir les projets d'habitat participatif en locatif social pour tous les revenus.
- Lancer une grande campagne de communication pour promouvoir et défendre la qualité du logement social produit aujourd'hui.
- Travailler avec la Métropole afin qu'elle lance une opération d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) par an sur Grenoble.
- Augmenter de 25% la participation de la Ville au dispositif métropolitain MurMur (soit 250 000€/an) afin d'accélérer la rénovation énergétique d'excellence et pour limiter au maximum le reste à charge. Ces aides seront fléchées vers les propriétaires modestes et très modestes permettant des rénovations niveau BBC.
- Lancer une nouvelle campagne de ravalement obligatoire en premier lieu sur la rive gauche des quais de l'Isère.
- Veiller à la qualité et à l'exemplarité des opérations d'aménagement et de construction neuves et poursuivre les études afin de concevoir deux Ecoquartiers favorables à la santé sur Cambridge-Mandela et Flaubert-ESPE.
- Finaliser d'ici l'hiver 2022-2023 une charte partenariale de « l'habitat et de la construction favorable à la santé » afin d'améliorer la qualité de toutes les nouvelles constructions sur Grenoble ;
- Déposer avec la Métropole un second dossier visant à l'encadrement des loyers sur le territoire communal.
- Améliorer les réponses pour sortir de l'habitat indigne : expérimentation du permis de louer, identification des secteurs et immeubles à réhabiliter, coordination des acteurs et actrices pour trouver des solutions d'accompagnement ou de relogement.
- Poursuivre au-delà de ses compétences son action au service de l'hébergement des plus vulnérables ou précaires et notamment mettre disposition des locaux dans la démarche d'urbanisme transitoire.
- Augmenter de 50% le budget alloué à la lutte contre la précarité énergétique soit 250 ménages par an.

Nicolas Beron-Perez, Conseiller municipal délégué au logement, déclare : *« Les objectifs en termes de logements à Grenoble sont : hospitalité, chacune et chacun doit avoir un toit, cela passe par une augmentation forte du nombre de logements sociaux. Résilience : il s'agit de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement, en ayant des ambitions fortes pour les nouveaux logements et en réhabilitant les logements existants. Santé : la construction et les réhabilitations doivent prendre en compte la santé des résident-es. Enfin, ces trois principes doivent aller de pair avec la création d'un rapport sensible à la ville. Le logement est un des premiers postes de dépenses des Français, améliorer la vie quotidienne, c'est améliorer l'accès et la qualité de l'habitat ! »*

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et à l'Urbanisme, déclare : *« La crise écologique pénalise en priorité les plus pauvres : mauvaise isolation des logements, explosion des factures d'énergie et de chauffage, avec les problèmes de santé que cela peut entraîner. Grenoble souhaite renforcer l'accès de tous et toutes à des logements dignes, que ce soit par la construction, la rénovation ou la réhabilitation thermique. Nous souhaitons agir sur tous les fronts où nous le pouvons, en lien avec nos partenaires et en complémentarité des compétences de chacune et chacun. »*

PROJET ÉDUCATIF 2022-2027 : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS, POUR LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET L'ÉMANCIPATION DE CHACUN-E

3-(29222) ÉDUCATION Projet éducatif global de la ville de Grenoble pour la période 2022-2027. "S'éveiller, s'émanciper, s'épanouir à Grenoble"

La Ville et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont élaboré un projet éducatif global (2022-2027) qui doit permettre l'accès à un parcours éducatif de qualité pour chaque enfant, jeune et adulte grenoblois-e. En plaçant la lutte contre les inégalités au centre des actions menées, la Ville et son CCAS ambitionnent justement que chacun-e puisse jouir de l'ensemble de ses droits, dans un contexte d'urgence climatique qui nécessite de repenser le rapport de toutes et tous à la planète.

Ce projet éducatif propose des clefs pour que chacun et chacune, quel que soit son âge ou sa situation, puisse se construire, évoluer dans la ville, et contribuer à la vie de la cité. Dans ce cadre, l'éducation populaire joue un rôle déterminant. Elle sera soutenue pour permettre à chacun-e de progresser à tous les âges de la vie et de devenir un-e citoyen-ne actif-ve et responsable.



Rue aux enfants, rue pour tous - rue des Champs-Élysées © Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2021.

Le projet éducatif proposé s'articule autour de trois ambitions :

1 – Permettre à chacun-e de s'épanouir et de bien grandir en luttant contre les inégalités, en garantissant un accueil inconditionnel de toutes et tous, quelles que soient leurs conditions, leurs origines, leurs appartenances ou leurs situations. Le projet prévoit également de s'adapter à la singularité de chacun-e et revendique l'inclusion de tous les enfants, avec un handicap reconnu ou pas, sur tous les temps éducatifs, dans un cadre respectant leurs besoins et leurs aspirations. Il s'agit aussi de lutter contre les inégalités et de favoriser les mixités : les actions du projet éducatif doivent permettre à des personnes issues de milieux sociaux différents de se rencontrer, d'apprendre à se connaître et se comprendre. Cette ambition renvoie notamment à la volonté de partager les enjeux du vivre-ensemble. Le projet permet également d'aider les enfants et les jeunes à développer leur connaissance d'eux-mêmes. L'ensemble de la communauté éducative doit aussi être en mesure de promouvoir l'éducation à la santé, d'être à l'écoute et d'agir en prévention.

2 – Agir pour une coopération éducative de la naissance à l'âge adulte. Il s'agit d'articuler des espaces et du temps pour donner leur place aux enfants et aux jeunes dans la société locale en mobilisant tous-tes les acteur-rices éducatif-ves : parents, enfants, jeunes, associations d'éducation populaire, culturelles, sportives et citoyennes, enseignants, institutions...

3 – Favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune comme écocitoyen-ne en développant son pouvoir d'agir. Cet axe prévoit de rassembler les conditions pour permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyen-nes ouvert-es et responsables, capables d'agir dans leur environnement. Pour ce faire, il s'agit d'assurer un cadre d'éveil, d'apprentissage et de vie, garant des sécurités.

Christine Garnier, Adjointe aux Écoles, déclare: « Avec ce premier Projet Éducatif, la Ville de Grenoble, ville labellisée par l'UNICEF « Amie des enfants », et son Centre Communal d'Action Sociale s'engagent dans une politique éducative globale, ambitieuse et inclusive. Par cette politique, la Ville entend lutter contre les inégalités, agir pour une large coopération éducative et concourir à l'émancipation des enfants et des jeunes afin qu'ils découvrent leur capacité d'agir en tant qu'éco-citoyen-nes. »

Annabelle Bretton, Adjointe à l'Éducation Populaire, la Jeunesse et la Démocratie ouverte, ajoute: « Une des forces de ce Projet Éducatif est de reconnaître aux acteur-rices de l'éducation populaire la place centrale qu'elles et ils occupent dans l'éducation de nos jeunes. Ce Projet vise à leur donner les moyens d'agir. Pensées en complémentarité, l'école et l'éducation populaire doivent, ensemble, permettre l'éveil de tous-tes nos jeunes. »

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE LABELLISÉ PLAN MERCREDI

4-29221. ÉDUCATION : Convention relative au projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025 labellisé Plan mercredi.

La convention relative au projet éducatif de territoire labellisé Plan mercredi est renouvelée pour la période 2022-2025. Elle découle directement du Projet Éducatif 2022-2027. Cette convention vise à déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires et extrascolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif de territoire et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Grenoble.

Ce projet éducatif propose des clefs pour que chacun et chacune, quel que soit son âge ou sa situation, La convention est établie entre la Ville de Grenoble, la Préfecture de l'Isère, les services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère, la CAF et les associations partenaires opératrices (plusieurs MJC de Grenoble et Maisons de l'Enfance, Le Plateau, l'ACL, ENFANTINE, CLEF, Cordée...).

Les 3 objectifs du projet éducatif de territoire/plan mercredi sont :

- Permettre à chacun-e de s'épanouir et bien grandir en luttant contre les inégalités
- Agir pour une coopération éducative de la naissance à l'âge adulte
- Favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune comme éco-citoyen en développant son pouvoir d'agir

Christine Garnier, Adjointe aux Écoles, déclare : « Notre projet éducatif de territoire permet d'organiser pour tous les enfants grenoblois des temps de loisirs sociaux et culturels variés et complémentaires aux apprentissages dans les écoles. Tous-tes les acteur-rices de l'éducation présent-es sur le territoire sont engagé-es pour garantir des activités de qualité qui permettent l'émancipation de chaque enfant. »

UN REPAS VÉGÉTARIEN QUOTIDIEN DANS LES CANTINES SCOLAIRES

5-(29202) RESTAURATION Mise en place d'un nouveau menu végétarien quotidien à la restauration scolaire.

Une conférence de presse de présentation est prévue mercredi 29 juin à midi, à l'école Simone Lagrange.



Carnaval (déambulation)
© Alain Fischer 2022, Ville de Grenoble

2021, UNE ANNÉE DYNAMIQUE MALGRÉ LE CONTEXTE SANITAIRE ET DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS AU SERVICES DES GRENOBLOIS-ES

7-(29122) FINANCES : Budget principal - Compte administratif 2021.

8-(29124) FINANCES : Budgets annexes : Compte de gestion 2021.

9-(29121) FINANCES : Budgets annexes - Comptes administratifs 2021.

10-(29123) FINANCES : Régie Lumière : Compte de gestion 2021.

11-(29120) FINANCES : Régie Lumière : Compte administratif 2021.

Chaque année, le Compte administratif permet à la Ville de Grenoble d'analyser et de présenter l'exécution de son budget de l'année passée et les réalisations des services municipaux et organismes partenaires. En 2021, le montant total de recettes s'élevait à près de 270 M€ (+ 4.2%) et de dépenses à 235 M€ (+ 1.1 %). Un investissement fort dans un contexte toujours fortement marqué par la crise sanitaire.

En 2020, la crise sanitaire avait fortement impacté les équilibres financiers de la Ville de Grenoble. L'épargne nette était ainsi passée en négatif à -0.8M€. En 2021, avec le recul de l'épidémie et l'allègement des restrictions sanitaire les équilibres financiers ont retrouvé leurs niveaux d'avant crise. Cependant, malgré une nette amélioration des soldes et des ratios d'épargne, la situation reste fragile avec notamment un taux d'endettement élevé qui réduit sa capacité d'investissement et de ce fait, le rythme et l'envergure de la transformation de la ville.



L'été Oh Parc ! au parc Paul Mistral
© Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2022

2021, une année dynamique malgré le contexte sanitaire

• De nombreux projets ont été revus ou adaptés pour tenir compte de la situation sanitaire et y répondre au mieux au regard de la priorité donnée de renforcer la solidarité envers les plus vulnérables. Ont notamment été mis en place :

- ▶ Un programme de « volontaires solidaires » destiné à rompre l'isolement et à accompagner les solidarités citoyennes ;
- ▶ L'ouverture du centre de vaccination communal de Grenoble dès l'arrivée des premiers vaccins , la mise en œuvre d'opérations d'« aller vers » pour favoriser la vaccination des personnes précaires et la distribution de masques ;
- ▶ L'adaptation du format des animations de l'été afin de permettre à tous ceux et toutes celles qui ne partaient en vacance de profiter de l'été, malgré le contexte sanitaire : « anneau de vitesse en fête », Cabaret Frappé Autrement, Eté Oh ! Parcs (dans 3 parcs), Caravane des sports, Eclats de culture, animations de proximité...

• Malgré ce contexte de nombreux projets ont vu le jour, partout sur le territoire, dans tous les domaines. Quelques exemples de cette année pas comme les autres, et pourtant foisonnante :

- ▶ Le lancement du projet de piétonisation du quartier Halle-Antiquaires-Notre-Dame ;
- ▶ Le lancement du « pack pour la démocratie locale » ;
- ▶ La Biennale des villes en transition avec une forte mobilisation notamment internationale ;
- ▶ La création du pôle associatif Babel St Bruno, avec les associations 3AMIE, APARDAP, Cuisines sans frontières et Beyti, avec une dynamique interne forte ;

▶ Le lancement d'un dispositif d'aide au départ en vacances, pour les jeunes grenoblois de 16 à 20 ans (2 à 4 nuits offertes en auberges de jeunesse) ;

▶ La mise en place de créneaux réservés aux femmes dans les douches municipales ;

▶ L'expérimentation de jeux d'eau mobiles et brumisateurs ambulants dans tous les quartiers pendant les vacances d'été ;

▶ L'obtention du label « AMI DES AÎNÉS »[®], niveau or ;

▶ Le lancement d'un nouveau cursus de formation professionnelle continue de la Police municipale : « l'Académie de la Confiance » ;

▶ Le lancement de la Caravane des Droits Jeunesse et de la plateforme jeunes-grenoble.fr ;

▶ La signature de la charte « Ville Aidante Alzheimer », le renouvellement du label « Ville amie des enfants » ;

▶ Le nouveau protocole d'accord de déprécarisation des agent-es des écoles ;

▶ L'inauguration du parcours des Arts ;

▶ La mise en place d'ateliers sportifs au CHRS et au Rondeau, pour les personnes en hébergement d'urgence ;



Eclairage de la partie haute de la tour Perret aux couleurs de l'indice de qualité de l'air Atmo

© Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2022

2021, des investissements au bénéfice des habitant-es

Le taux de réalisation des investissements s'est élevé à 73%, atteignant près de 44M€ (hors emprunts). Ces investissements se tournent en faveur d'une action sociale renouvelée et de la transition écologique et s'engagent à offrir un cadre de vie agréable qui réponde aux besoins de tous.



Inauguration de l'école élémentaire Marianne Cohn
© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble, 2021

L'effort d'investissement consacré par la Ville aux écoles a atteint 8.2 M€, avec, en 2021 l'achèvement des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (1.8M€), des travaux d'extension de l'école Diderot (1,5 M€), la réhabilitation de l'école Ampère, la poursuite des études pour les travaux de construction de l'école Flaubert (1,4 M€), un programme de petits travaux sur l'ensemble des bâtiments scolaires pour 1,4 M€.

Le développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraîchissants s'est élevé à 8,41 M€ avec notamment l'embellissement et le réaménagement de la Place Victor-Hugo, la fin

de l'opération Cœur de Ville / Cœur de métropole (2,4 M€ de fonds de concours versés à la Métropole), le lancement du programme « place aux enfants » avec 13 espaces apaisés devant les écoles, l'inauguration des « Oasis de fraîcheur » et du Square Barbara, la rénovation de la place Edmond Arnaud, ...

Le soutien au logement social et aux équipements publics s'est traduit par une contribution de la Ville au ZAC (zones d'aménagement concertées) à hauteur de 6M€ principalement pour produire du logement social et poursuivre le réaménagement des quartiers Flaubert, Bouchayer-Viallet et Presqu'île où les travaux du Parc Berty Albrecht ont débuté en 2021.

Les démarches ambitieuses de renouvellement urbain des Villeneuves et de Mistral se sont matérialisées, en 2021, par la végétalisation du talus AREA, la rénovation du square du Lys Rouge, celle du parvis situé devant le plateau et surtout le démarrage des travaux de la Prairie à Mistral. La réhabilitation de la zone d'activité des Peupliers, la démolition de l'autopont et la poursuite des rénovations de logement ont été les principales réalisations sur le secteur Villeneuve – Village olympique - GrandAlpe.

Le plan de rénovation des locaux de la Ville s'est poursuivi en 2021 (7,87 M€), en favorisant les conditions d'accueil des agent-es et des usager-es et privilégiant la rénovation énergétique des bâtiments :

- dont 2,3 M€ pour des travaux dans les équipements sportifs
- dont 2,3 M€ à destination de la culture, des arts dans la Ville et du patrimoine comprenant notamment la Tour Perret (0.8M€)
- dont 1,2 M€ pour l'achèvement des travaux du Centre communal Camille Claudel dont l'accueil a été repensé pour favoriser la proximité avec des espaces de confidentialité permettant une prise en charge des demandes les plus spécifiques. 0,7 M€ de travaux de transformation ont été faits sur le centre technique Balzac.

La Ville a également permis l'équipement de certains sites municipaux de panneaux photovoltaïques, comme, par exemple, la halle Balzac avec Energy citoyenne et poursuivi sa politique de renouvellement de la flotte des véhicules dans un souci de lutte contre les pollutions en vue de répondre à l'objectif de 100% conforme à la zone à faibles émissions.

Coté solidarités, le Fournil a pu être relogé dans les locaux de l'ancienne école Claude-Bernard du quartier Jean Macé. Il accueille désormais la Cuisine du Cœur, issue du Budget participatif. Après une première aire de jeux inclusive au square Saint-Bruno, un deuxième Handiparc a vu le jour au parc Georges Pompidou. Le soutien à l'accessibilité s'est élevé à 0.6M€ sans compter les travaux d'accessibilité réalisés sur les écoles élémentaires Cohn, Diderot, Jean Racine et la maternelle Diderot.

Hakim Sabri, Adjoint aux Finances et à la Comptabilité écologique, déclare: « *Les deux dernières années ont été difficiles pour les finances de la Ville. Nous n'avons toutefois pas revu nos projets à la baisse, et continué d'investir pour les Grenobloises et les Grenoblois, dans les espaces et les services publics. Solidarités, adaptation au changement climatique, fabrique de la ville par les rénovations, les constructions favorables à la santé, les zones aménagement concertées, projets culturels, sportif, éducation populaire... Grenoble change malgré les épreuves, avec toujours pour boussole le bien-être de tous et de toutes.* »